

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER
DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
REUNI LE 9 JUILLET 2020**

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les membres élus, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Myriam Baron, Donna Kesselman, Guillaume Marche, Fabienne Moine, Yolaine Parisot, Jacques Paviot, Patrick Savidan, Graciela Villanueva.

Collège B : Patricia Corchète, Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Sébastien Malaprade, Virginie N'Dah-Sekou, Roberto Poma, Elisabeth Rothmund, Stéphanie Wojcik.

Collège BIATSS : Martine Gail, Vincent Ronach

Collège « personnalités extérieures » : Aude Portalier

Collège « étudiants » : Laure Benedetti, Océane Layec, Juline Clémenceau, Duncan Nollet

Parmi les membres invités étaient présents : Ali Benmakhlouf, Sophie Blanchard, Jean Estebanez, Guillaume Garçon, Lucie Gournay, Baptiste Lavat, Alejandro Roman Antequera, Antoine Serval, Myriam Tola, Claire Sotinel.

Parmi les membres de droit étaient présents : Karine Bellance

1. Approbation du PV du conseil du 11 juin 2020 (sous réserve)

Point ajourné en raison d'une trop grande charge de travail.

2. Actualités

Décret sur la certification en langue

Suite à la parution d'un décret obligeant les étudiants de licences à passer une certification de langue externe et des échanges qui ont eu lieu lors de la précédente séance, le Conseil vote à l'unanimité la motion suivante :

Motion concernant l'arrêté sur la certification obligatoire en langue anglaise par un organisme extérieur conditionnant la délivrance de la licence.

Les membres du conseil de gestion de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université Paris Est Créteil réunis le 9 juillet 2020 s'associent au communiqué du réseau des composantes de langues du 8 novembre 2019.

Ils rappellent également que :

- *les diplômes de licences, mention Langues Etrangères Appliquées, Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales, Lettres-langues, Etudes Européennes Internationales, attestent en soi d'un niveau de langue et de connaissances culturelles suffisamment élevé pour valoir certifications correspondantes ;*
- *le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES), élaboré dans le respect du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, et issu du financement public, a fait ses preuves dans l'enseignement supérieur en évaluant dans neuf langues les quatre compétences (compréhension et expression orales et écrites). Il conviendrait d'en élargir la promotion dans le monde académique et socioéconomique, à l'échelle nationale et internationale.*

En outre, cet arrêté privilégie une certification en anglais. Ceci est de nature à tarir la richesse culturelle de l'Europe multilingue. Cette hégémonie de l'anglais vis-à-vis des autres langues européennes va également à l'encontre des accords bilatéraux, leviers de l'enseignement du français à l'étranger et donc de la francophonie et du rayonnement international de la France, tant sur le plan culturel qu'économique.

Enfin, ils s'étonnent d'un profond paradoxe : l'Etat accrédite les universités pour cette délivrance au terme d'un long processus d'évaluation tout en conditionnant l'obtention du diplôme au simple passage de tests conçus et vendus par des organismes privés extérieurs et non accrédités. Attachés au service public, ils s'opposent fermement au recours à des organismes privés pour certifier les niveaux de langue conditionnant la délivrance de diplômes nationaux.

Point sur les MEEF

Il semble que le Conseil de perfectionnement de l'INSPE ait validé les grandes lignes de la réforme du Master MEEF 2^e degré, avec la constitution d'un groupe de travail au niveau de l'académie dans lequel l'UPEC, hors INSPE, n'est pas représenté, à la différence des autres universités.

Les craintes demeurent sur la création d'une maquette uniforme quelle que soit la discipline, sur la place du disciplinaire dans la maquette, et sur le calendrier de mise en place du nouveau concours.

Anne-Lise Humain-Lamoure a porté ces craintes auprès de la CFVU qui semble l'avoir entendue.

Aucune information n'est connue concernant les contrats d'alternance.

Concernant les contrats d'AED, le Rectorat a organisé une commission d'admission des candidatures où les UFR étaient représentées. Cela a permis de premiers échanges sur l'organisation de ce dispositif. Il a été acté notamment que les UFR décideront des journées libérées.

Le projet de classe préparatoire, dès la L1, en dehors des universités, à destination des étudiants souhaitant passer les concours du 1^e degré, semble avancer et menace nos filières parcours enseignement. Néanmoins, aucune information officielle n'est parue.

Point sur la direction de l'université

Le Conseil d'administration du 3 juillet a permis l'élection d'un nouveau vice-président du conseil d'administration, Amilcar Bernardino et d'une nouvelle vice-présidente à la politique doctorale, Claire Hancock.

Le Budget Rectificatif N°1 n'a pas pu être voté, ce qui amènera potentiellement un surcroît de travail pour les équipes.

Inscriptions administratives des doctorants

Suite au rattachement des doctorants aux universités (et donc aux composantes) plutôt qu'à l'UPE, Anne-Lise Humain-Lamour rappelle qu'il s'agit d'un processus d'inscription administrative uniquement qui ne modifie pas la vie en laboratoire.

Par défaut, les doctorants seront inscrits dans la composante de rattachement du laboratoire. Cela sera à l'avantage de notre UFR qui apparaîtra ainsi comme une UFR où la recherche est une dimension importante. Il est possible d'inscrire un doctorant dans une autre composante, par exemple celle de rattachement de la direction de thèse, à la condition d'en fournir la liste.

Les doctorants auront accès à l'ensemble des services proposés aux autres étudiants (adresse mail UPEC, assistante sociale et médecine universitaire, etc.).

Election au décanat

La date est fixée au 17 septembre 2020. Aucune remarque n'a été faite sur les modalités qui figurent sur le document transmis lors de la précédente séance du conseil. Elles seront donc identiques à celles de 2015. Les candidatures doivent être connues avant le 2 septembre 2020. Des courriels seront adressés en ce sens avant la sortie puis fin août.

Campagne d'emploi

La DRH n'a pour le moment pas fourni de directives. Le dialogue de gestion sera également plus tardif, en septembre, voire octobre. Il est proposé de renvoyer les fiches pour le 18 septembre de sorte que la main soit donnée à la nouvelle équipe qui sera élue le 17 septembre.

Aménagement COVID et rentrée

Des plexiglas ont été demandés au Service Patrimoine à destination des secrétariats et de la scolarité qui sont des lieux de forte fréquentation (étudiants et personnels). Des postes de BIATSS restent vacants et seront vacants à la rentrée, notamment au service scolarité.

Un échange entre plusieurs membres du conseil à lieu sur le plan de charge des secrétariats pédagogiques. Il est répondu qu'en effet il faudrait mieux répartir la charge et que l'apport de la ou du responsable des secrétariat sera précieux.

3. Rentrée 2020-2021

• Modalités de rentrée et pré-rentrée

La rentrée se fera en présentiel. Il y a une volonté commune des différents départements d'organiser les pré-rentrées le plus rapidement possible.

Les visites de campus seront faites en extérieur uniquement, et en petits groupes.

Trois propositions sont faites :

- Eviter que les réunions de pré-rentrées se fassent au même moment pour éviter les croisements dans le couloir, en ayant au maximum une à deux pré-rentrées par jour (dans des ailes différentes).
- Un travail devra être fait pour que des emplois du temps types soient proposés de manière fléchés aux étudiants (et éviter les files d'attentes devant les salles informatiques pour les inscriptions)
- Un décalage des cours en bloc 2 et en LANSAD en semaine 4

Concernant les admissions Parcoursup, les tableaux de suivi ont été mis en ligne sur l'espace partagé. Les premiers chiffres semblent montrer une forte augmentation des effectifs en L1 au sein de l'UFR. Par ailleurs, il semble y avoir également un plus fort taux de réussite en fin de L1, avec en conséquence une augmentation potentielle des L2 (mais peu de redoublants en L1).

Concernant les bâtiments, le port du masque restera obligatoire et des sens de circulation seront mis en place (couloirs, amphis, etc.). Des distributeurs de solution hydroalcoolique seront installés. Une réflexion est en cours pour doter les secrétariats d'un logiciel de prise de rendez-vous en ligne.

Le risque majeur reste l'apparition d'un cluster qui entrainerait de fait une fermeture immédiate et peut-être totale de l'université

• **Vote d'une trame de calendriers universitaires**

Après échanges, les calendriers universitaires de l'UFR tels que présentés sur l'espace partagé sont votés à l'unanimité moins une voix et une abstention.

Guillaume Marche regrette qu'à l'occasion des réflexions menées durant la nouvelle offre de formation, la concertation inter-départements prévue sur les modalités de la seconde session n'ait pas eu lieu, si bien qu'ils n'ont pas profité de cette nouvelle offre de formation pour réfléchir au raccourcissement de la seconde session.

Jean-Marc Leblanc répond qu'une réflexion sera menée pour continuer d'avancer sur ce sujet.

• **Vote sur l'ouverture de groupes**

Des ouvertures de groupes sont proposées pour tenir compte de l'augmentation des effectifs. L'effort se concentrera sur les L1 mais également sur les L2, et pour le département d'anglais sur le L3.

Le conseil vote à l'unanimité la création de 103 groupes supplémentaires qui seraient ouverts pour 2 154 heures de cours en plus (soit environ 120 000 € supplémentaires).

• **Vote de modalités de contrôle des connaissances**

Plusieurs maquettes n'avaient pas pu être votées lors des deux derniers conseils et ont été travaillées en conseil pédagogique : Master Philosophie, Master Géomarketing, Master Dynarisk, Master Territoire, Ville, Santé (TVS), Licence professionnelle aménagement, Licence professionnelle communication, Licences LLCER Espagnol et Allemand, DEUST Bureautique et Multimédias.

Les maquettes de doubles licences ne sont pas finalisées et ne sont pas soumises aux votes.

Après échanges, le conseil adopte à l'unanimité les maquettes présentes sur l'espace partagé.

• Vote des cours de « blocs 2 » en L1

Après examen en commission pédagogie, il est proposé de maintenir ce qui se faisait l'an dernier pour les Blocs 2 : 22 cours en S1, et 16 groupes en S2, la majorité des cours seront identiques à ceux de l'an dernier.

Le Conseil vote à l'unanimité les Blocs 2 dans leurs contenus et leurs dénominations tels que présentés sur l'espace partagé.

4. Vote de crédits pédagogiques « de confinement »

5. Vote d'enveloppes exceptionnelles de RNA « covid »

Myriam Baron et Jean-Louis Bayle ont réalisé une analyse des comptes afin de dégager les crédits pédagogiques non consommés en raison de la COVID. Cette analyse fait ressortir une enveloppe de 11 000 € de crédits. Après discussions en réunion de direction, l'équipe décanale souhaite dépasser ce montant et proposer au vote une enveloppe de près de 27 000 € de crédits pédagogiques « de confinement » et de RNA complémentaire.

Cela se décompose en :

- Remboursement de consommables et abonnements logiciels : 6 000 € (soit une augmentation de 20%), la somme sera affectée sur le budget des départements lors du BR1
- Augmentation d'heures de RNA : 20 705 €

Une clé de répartition entre département est proposée : il s'agit de prendre en compte les inscriptions administratives en licence (sauf pour le département communication pour lequel il est proposé après échanges de comptabiliser les étudiants inscrits en master et en parcours communication de licence), avec une somme plancher pour éviter de trop gros écarts.

Départements	Nb étudiants L *	Suppl. Heures RNA	Indemnités consommables (euros)
Allemand	21	4	137
Anglais	540	96	1057
Langues romanes	157	28	378
Géographie	270	48	578
Histoire	498	88	982
LEA Créteil	740	131	1411
LEA Sénart	170	30	401
Lettres	222	39	493
Philosophie	140	25	348
Communication	64	11	213
Total étudiants	2822		
Total RNA		500	
Total indemn			6000
	<i>coût</i>	20 705 €	6 000 €

* Sauf en communication, étudiants en master

Les départements de FC ne sont pas mentionnés mais pourront répartir autrement leur budget.

L'enveloppe « consommable » est adoptée à l'unanimité.

L'enveloppe RNA est exposée : elle ne peut normalement être affectée qu'aux personnes pouvant habituellement toucher du RNA. Si un département veut l'affecter à une personne qui n'en a pas le droit, il doit contacter l'équipe décanale pour utiliser d'autres biais que le RNA. Cette enveloppe est à répartir dans les départements sur décision des départements. Les résultats de l'attribution seront à transmettre sous forme d'un fichier Excel avec le nom des enseignants et les heures affectées en septembre/octobre, en même temps que les fichiers relatifs à l'encadrement des stages.

L'enveloppe « RNA Covid » est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Questions diverses

Plusieurs élus souhaitent faire part de ce qu'ils estiment être des insultes adressées par le Président à un élu du conseil d'administration rattaché à l'UFR.

Après échanges, il est proposé qu'un mail soit adressé au président de l'université afin qu'il présente des excuses à cet élu du Conseil d'administration et enseignant à l'UFR, suite aux propos tenus lors du dernier Conseil d'administration de l'UPEC.

Quatre élu.e.s, Donna Kesselman, Guillaume Marche, Yolaine Parisot et Graciela Villanueva, expriment leur opposition à certaines pratiques de l'équipe de direction et soulignent que la liste unique des collègues A et B n'est plus unanime.

Anne-Lise Humain-Lamoure remercie les membres du Conseil pour leur travail dans des conditions complexes cette année et souhaite à tous un bel été.